

COMMUNE NOUVELLE LA TOUR- BLANCHE-CERCLES

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 JUILLET 2019

Nombre de membre	Date de la convocation : 11 juillet 2019		
	en exercice : 21	Présents : 12	Votants : 12

Séance ordinaire du 17 juillet 2019

L'an deux mil dix- neuf le 17 juillet 2019 à 18 H 30 à la mairie de Cercles

Les membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Cercles, sous la présidence de Monsieur Paul Malville, Maire de la commune nouvelle La Tour-Blanche-Cercles

Etaient présents (p) Absents (A) Excusés (E) - Représentés (R)

MALVILLE Paul	P	LENEUTRE Bernard	A	FARGES Raphaël	A
BONNEFOND Daniel	P	RIVET Jean-Louis	P	DANVIN Eric	A
RAYNAUD Robert	P	BERTAUD DU CHAZAUD Emmanuel	P	MICHELET Patrick	P
ROUMAILLAC Martine	P	THOMAS Jean-Marie	P	PRECIGOUT Fabienne	P
PASSIE Daniel	P	DORBEC Pascal	P	RIVET Catherine	A
PAUTROT Marielle	P	PETTS Etienne	E	BORDIER Gaëtan	A
BERTAUD DU CHAZAUD Nicole	E	FAURE Mélanie	A	TAMISIER Jean	A

Monsieur Thomas Jean-Marie été désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour :

- Transfert de la garderie de Cercles
- Logements
- Contrat Parcours Emploi Compétences
- Questions diverses

1) Transfert de la garderie de Cercles

La garderie actuelle se trouve à l'étage de la mairie de Cercles et considérant que l'école de Cercles est libre, il est proposé de la déménager dans l'école à partir de la rentrée 2019.

Les questions suivantes sont posées :

Qu'est-ce qu'il y a à faire ?

Quand ?

Comment ?

Des conseillers nettoieront la salle les 25 et 26 juillet 2019 et contact sera pris avec la communauté pour organiser le déménagement

2) Logements

Il est proposé de transformer la salle du Conseil Municipal et de la garderie en appartement. Marielle et Emmanuel se chargent d'étudier l'aménagement possible.

Il reste le logement «Ponceau» à terminer. Pour aider Jean-Claude, il est proposé de recruter une personne en contrat aidé dans le cadre du dispositif PEC (Parcours Emploi Compétences) avec une compétence peinture principalement.

3) Contrat Parcours Emploi Compétences

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 50 % pour la Dordogne.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : ouvrier polyvalent de maintenance des bâtiments avec une spécialisation en peinture
- Durée des contrats : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : ouvrier polyvalent des bâtiments avec une spécialisation en peinture
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

4) Suivi du chantier d'épandages des boues des lagunes de La Tour Blanche

Monsieur le Maire expose qu'afin de suivre le chantier d'épandage des boues des lagunes, il convient de conventionner avec la chambre d'agriculture de la Dordogne. Elle dispose d'une expertise en la matière difficilement remplaçable.

Les missions confiées seront :

L'organisation du chantier d'épandage :

- Lien avec le prestataire qui a été retenu.
- Lien avec les agriculteurs du plan d'épandage
- Lien avec notre commune sur l'organisation du chantier

Réalisation des épandages :

- Présence d'un agent de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne lors du lancement du chantier pour coordonner les opérations
- Prélèvement d'un ou des échantillons de boues et de sols.
- Récupération des bons d'épandage auprès du prestataire.

Bilan de fin de chantier :

- Rédaction d'un rapport de synthèse sur la phase chantier d'épandage

Le montant de cette prestation est de 1.306,00 €HT.

Des analyses pourront être également réalisées à nos frais.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Accepte la proposition faite considérant que cette prestation demande des compétences spécifiques.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

5) Questions diverses

Pas de question.

